

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.  
N° 33 EW /T.F.

Objet:

Parcelle n°V - Centre  
commercial européen à Astrida.-



Transmis à Monsieur le Résident du  
Ruanda à Kigali, la demande de Monsieur S.M.  
Kassam relative à la parcelle n°V du quartier  
commercial européen.

Astrida, le 29 novembre 1950.-  
L'Administrateur Chef de Territoire,  
I.REISDORFF,

1.